



Procès-verbal de l'assemblée communale

Restaurant Le Chamois, lundi 19 avril 2021, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	94 citoyennes et citoyens
<u>Excusés</u>	M. S. Grandjean Mme J. Curty Mme S. Ruffieux et M. L. Genoud
<u>Scrutateurs</u>	Mme M.-A. Pasquier et M. J.-M. Trouillet
<u>Secrétaire</u>	Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14.12.2020
2. Comptes 2020
3. Approbation d'un crédit d'investissement pour la réalisation d'une aire de jeux et de rencontres à Botterens
4. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des comptes 2020. Il salue la participation nombreuse de jeunes à cette assemblée et les remercie de leur intérêt. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 9 avril 2021 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale et du caissier, ni de M. François Pharisa, journaliste. 94 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal qui ne sont pas autorisés à voter pour les comptes. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal ? Ceci n'étant pas le cas, M. le Président poursuit.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de février 2021. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Comptes 2020

Le Président passe la parole au caissier, M. Creux, pour la présentation des comptes de fonctionnement 2020.

En préambule, M. Creux indique que l'organe de révision a procédé à la révision des comptes 2020 en date du 23 mars 2021

Il présente ensuite les chiffres au beamer et fournit des explications là où des modifications sensibles sont intervenues en regard du budget 2020 et des comptes 2019.

M. Creux précise que les charges liées sont toutes un peu plus élevées que celles budgétées en raison notamment de la croissance démographique (6.75% sur 12 mois – supérieure à la moyenne cantonale) importante intervenue entre 2018 et 2019.

Au chapitre 8, M. J.-M. Trouillet demande pourquoi les coûts pour la démoustication diminuent autant d'une année à l'autre.

M. le Président répond que les coûts d'intervention dépendent entre autres du niveau du lac et de la présence de moustiques. Plusieurs passages de l'hélicoptère sont parfois nécessaires.

Au chapitre 9 Finances et Impôts, les charges s'élèvent à Fr. 590'329.55 et à Fr. 2'435'855.45 pour les revenus, soit 537'000.- de plus qu'au budget.

M. Creux précise que les recettes fiscales de la Commune de Botterens sont relativement peu impactées par le tissu des entreprises. En rapport avec le total des recettes fiscales, la révision de la fiscalité des entreprises intervenue au 01.01.2020 n'a pas eu de conséquences trop importantes pour Botterens comme cela est le cas pour de grandes communes.

La présentation des comptes n'appelle aucune autre question. Le caissier annonce un excédent de revenus de Fr. 233'952.55, après Fr. 200'000.- attribués à la réserve et Fr. 200'000.- d'amortissements supplémentaires.

Le Président passe aux comptes des investissements et redonne sans attendre la parole au caissier.

M. Creux informe l'assemblée que le déploiement du nouveau logiciel communal a été reporté en 2021 à la demande du fournisseur et en accord avec la commune.

Concernant l'investissement lié à la réfection du chemin d'accès au lac, les coûts se sont finalement révélés sensiblement moins importants que prévus. Aucun montant reporté au budget 2021.

Pour le budget relatif à l'assainissement du captage des Baumes, le solde a été reporté sur 2021.

Concernant la révision du PAL le solde a été reporté au budget 2021.

L'investissement de Fr. 20'000.- pour le portail cartographique a été reporté en 2021.

En revanche, notre participation pour la réfection des passerelles du Sentier du Lac de la Gruyère pour un montant de Fr. 36'387.- a été dépensé.

M. Creux conclut en indiquant que le total des charges d'investissement se monte à Fr. 110'109.60 et le total des produits à Fr. 22'913.10, soit un investissement net de Fr. 87'196.50 pour l'exercice 2020.

M. Creux poursuit avec la présentation des actifs et passifs du bilan 2020.

M. Creux conclut en indiquant que la fortune nette de la commune avant le bénéfice de cette année 2020 se montait à Fr. 765'921.54. En additionnant le résultat de l'exercice 2020, la fortune nette de la commune s'élève désormais à Fr. 999'874.09.

M. Creux fait remarquer que la commune est passée d'un état financier assez difficile à une situation relativement viable en quelques dizaines d'années seulement.

M. J.-M. Trouillet demande quel résultat on obtient si l'on divise l'excédent par le nombre d'habitants.

M. Creux répond que cela correspond à env. Fr. 1'600.-.

Le Président remercie M. Creux et indique que le rapport de la fiduciaire est affiché au beamer. Aucune remarque n'a été formulée et l'organe de révision invite l'Assemblée à adopter les comptes 2020.

Le Président donne ensuite la parole à G. Buchmann pour la lecture du préavis de la commission financière.

M. G. Buchmann indique que la commission financière a pris connaissance du rapport de l'organe de révision et des comptes 2020 et invite l'Assemblée communale à adopter les comptes 2020 de la Commune de Botterens.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2020 de se prononcer à mains levées et rappelle que les membres du Conseil communal ne sont pas autorisés à voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2020 sont adoptés par 89 voix et 5 abstentions (le Conseil communal).

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

3. Approbation d'un crédit d'investissement pour la réalisation d'une aire de jeux et de rencontres à Botterens

Le Président cède la parole à M. M. Richoz pour la présentation de ce projet.

M. M. Richoz indique qu'en préambule M. M. Jaccottet, membre de la commission « place de jeux » va prendre la parole pour un petit historique.

M. M. Jaccottet tient à s'exprimer en tant que natif de Botterens depuis plus de 80 ans et revient sur les années 50 et sur les jeux d'antan. Rien n'a vraiment changé depuis si ce n'est l'urbanisation des villages. Il félicite les sociétés qui s'investissent sans compter. M. M. Jaccottet souhaite rendre hommage au Conseil communal qui accepte de mettre à disposition de tous un terrain pour le développement de ce projet qui permettra de favoriser les rencontres intergénérationnelles. La jeune génération pourra s'y épanouir, de même que les Anciens ! Il félicite une nouvelle fois le Conseil communal, tout particulièrement M. M. Richoz et Mme Y. Sciboz pour l'enthousiasme avec lequel ils mènent ce projet.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. M. Richoz remercie M. M. Jaccottet pour son intervention et invite les citoyennes et citoyens à réserver leurs questions au terme de la présentation des slides à l'écran.

M. M. Richoz rappelle qu'en 2020 une réflexion a été entamée par le Conseil communal pour créer une jonction entre les villages de Botterens et Villarbény. Un investissement important a été consenti par l'Assemblée pour la réalisation d'un trottoir. L'étape suivante s'est portée sur la réalisation d'un lieu de rencontres pour les villageois. Un groupe de travail a été constitué en janvier 2021 et après 4 mois de réflexions et plus de 200 heures de travail un projet peut être présenté à l'Assemblée ce soir.

Le groupe de travail se compose de 10 citoyennes et citoyens 10 personnes, représentants de sociétés locales et d'associations. Toutes les générations y sont représentées ainsi que plusieurs corps de métiers.

Les valeurs mises en avant pour ce projet sont les suivantes : lieu de rencontres intergénérationnel, mobilier adapté aux seniors, jeux et activités variés, espace chaleureux et ludique, projet évolutif et respectueux du paysage.

Le choix de l'emplacement s'est porté sur la parcelle communale située au centre de Botterens en dessous de l'ancienne poste. Ce terrain dispose d'une surface de 1'800 m² et se situe à maximum 20 min à pied des habitations les plus éloignées. A noter que les parkings de l'Eglise et du Sentier du lac se trouvent à 5 min à pied et l'arrêt de bus juste à côté.

M. M. Richoz présente ensuite les projections du projet à l'aide d'images de synthèse. Ce projet se veut adapté au village sur du long terme et n'est ni trop petit, ni trop grand. M. M. Richoz précise que la société Real Sport a élaboré 3 propositions lesquelles ont été entièrement retravaillées par le groupe de travail afin d'aboutir à un projet plus cohérent.

Le groupe de travail a étudié plusieurs paramètres afin d'établir un budget réaliste. Néanmoins il est ouvert à prendre en considération toute remarque et idée.

M. M. Richoz insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'une aire de jeux mais également d'une vraie place du village où les sociétés pourront se rencontrer et organiser des manifestations. Le projet est composé des espaces suivants :

1. Terrain multisport 340 m²
2. Bâtiment annexe avec WC 50 m² et couvert 48 m²
3. Zone de jeux pour enfants 135 m²
4. Zone Pétanque
5. Parc voiture et vélo
6. Place de fête (place pavée 100m² + couvert 50 m² et terrain multisport 340 m²)

Au niveau des coûts, M. M. Richoz indique que ce projet a été chiffré sur la base d'offres budgétaires pour un coût total et final de Fr. 617'000.-.

Les coûts d'entretien/fonctionnement ont également été évalués et représenteraient env. 300 heures par année.

Ce budget ne tient pas compte de partenariats ou soutiens externes. Plusieurs organes et entreprises seront approchés au moment opportun. Le financement de cet investissement ne nécessite aucun emprunt bancaire. La mise à l'enquête est espérée en fin d'année 2021 pour une réalisation dès le printemps 2022.

M. M. Richoz cède ensuite la parole à M. J.-L. Ruffieux, membre du groupe de travail, qui souhaite s'exprimer au nom des sociétés locales.

M. J.-L. Ruffieux indique que 5 sociétés locales, sportives et culturelles existent à Botterens. Celles-ci sont vivantes et actives et indispensables pour assurer une vie communautaire harmonieuse. Ces sociétés pourront profiter des infrastructures projetées pour l'organisation d'évènements ou manifestations. Possibilité leur sera donnée pour faire des journées ou soirées de présentations, démonstrations à l'intention notamment des nouveaux habitants. Le groupe de travail est disposé à collaborer avec ces sociétés pour promouvoir la santé, le sport et la culture en organisant des évènements, initiations, divertissements, tournois et concours. Ce projet se veut rassembleur et convivial. M. J.-L. Ruffieux conclut en mettant l'accent sur la nécessité de soutenir ce projet qui illuminera les visages des petits et plus grands !

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme B. Müller constate qu'en regard de l'actif du bilan se montant à env. 1 million de francs, l'investissement est important. Elle demande à combien peut-on estimer la part parrainée.

M. M. Richoz répond que le coût présenté ce soir de Fr. 617'000.—TTC ne tient pas compte d'éventuels sponsoring. Le résultat des démarches dans ce sens-là est difficilement prévisible. Le but sera bien évidemment de diminuer les coûts mais peut-être également d'apporter certaines plus-values.

Mme B. Müller demande si cet engagement financier est viable pour la commune.

M. B. Creux répond que les liquidités à disposition de la commune s'élèvent à ce jour à près de 2 millions de francs et que cet investissement peut être réalisé sans recours à l'emprunt, c'est-à-dire sans charges d'intérêts, ni remboursement pour les générations futures. Cette dépense est réalisable avec les fonds à disposition, sans péjorer les finances de la commune. Les liquidités à disposition permettent également d'assumer les investissements de plus de Fr. 700'000.— approuvés dans le cadre du budget 2021.

M. P. Müller demande si le projet prévoit de l'éclairage

M. M. Richoz répond qu'un éclairage d'ambiance est prévu mais non un éclairage de terrain de foot.

M. P. Müller demande si des heures d'utilisation seront fixées.

M. M. Richoz répond qu'un règlement d'utilisation va être élaboré. Des panneaux d'affichage sont également prévus. Tout est encore à mettre en place.

M. M. Raboud regrette que seules 4 places de parc soient prévues pour un projet de cette envergure.

M. M. Richoz rappelle que les parkings de l'Eglise et du Sentier du lac se situent à proximité. L'objectif est de favoriser les déplacements à pied et de privilégier l'utilisation des surfaces utiles pour la place et non pour du parcage.

M. le Président ajoute que dans le cas de manifestations d'importance, des alternatives de parking pourront être trouvées.

M. M. Raboud demande combien de places assises pourront être prévues sur la surface du terrain multisport.

M. M. Richoz répond que cela pourrait représenter env. 300 personnes (1 personne/place assise /par m²).

M. M. Raboud demande si le local annexe comporte une cuisine.

M. M. Richoz que pour le moment ce bâtiment comprend des WC et un local de rangement. Le projet est évolutif et des choix seront pris en fonction des demandes.

M. F. Ruffieux demande si des gradins seront aménagés en face du terrain multisports ?

M. M. Richoz indique qu'un bloc béton installé tout en longueur permettra de s'asseoir.

Mme V. Tercier demande s'il sera possible de louer cette place pour des manifestations privées.

M. M. Richoz répond que la priorité est que cette place soit accessible aux gens du village. Il y aura la possibilité de faire des choses. Il cite l'exemple de la place de jeux de Sauthaux au Pâquier.

M. M. Raboud prend la parole au nom de l'Amicale des sapeurs-pompiers qui organise actuellement le Petit Nouvel-An chez Jean Barras Sàrl. Il souhaite savoir s'il sera envisageable à l'avenir d'organiser si nécessaire cette manifestation sur cette nouvelle place.

M. M. Richoz répond que c'est tout à fait possible. Un budget de Fr. 11'000.— est prévu pour l'achat d'une tente pour couvrir une surface d'env. 150 m². Le but est de pouvoir regrouper toutes les manifestations du village sur cette place.

M. O. Galster demande si le budget actuel comprend déjà les canalisations pour l'installation d'une future cuisine ?

M. M. Richoz répond par l'affirmative, les raccordements seront existants notamment en raison de la présence des WC.

M. O. Galster demande quelle est la différence entre le bâtiment annexe et le local de rangement ?

M. M. Richoz répond que le bâtiment est constitué d'un WC de 4 m sur 4m. Le reste de la surface reste disponible pour le rangement et l'hivernage du matériel par exemple.

M. O. Galster demande si le local sera chauffé ?

M. M. Richoz répond que le bâtiment sera mis hors gel mais qu'aucun système de chauffage n'est prévu.

M. O. Galster trouve cela dommage. Il pense qu'un système de chauffage ainsi qu'une cuisine seraient plus adaptés pour l'organisation d'une manifestation.

M. M. Richoz indique que cette question est déjà à l'étude. Un juste milieu doit être trouvé. Mettre à disposition une cuisine ou non. Peut-être mettre des frigos à disposition et des plans de travail mais pas forcément l'équipement type poêles et vaisselle. M. M. Richoz relève qu'en cas de fête il est probable que des barbecues et grills soient plus adaptés.

M. B. Raboud estime dommage que la place ne soit pas toute sur un seul et même niveau. Pour une grande manifestation les différents espaces ne pourront pas être reliés.

M. M. Richoz répond que sur une surface de 300 m² l'on peut déjà accueillir pas mal de monde. Les places sont quasiment de niveau mais il n'est pas prévu de pouvoir démonter le grillage de verdure en raison des coûts notamment.

M. O. Galster demande si un espace pour les grillades est prévu ?

M. M. Richoz répond que ce point est à l'étude. Plusieurs aspects liés à la sécurité des jeunes enfants poussent la commission à y réfléchir et à rester prudents.

M. P.-A. Bossy constate qu'un second chemin d'accès est prévu.

M. M. Richoz répond qu'effectivement des contacts ont été pris avec le propriétaire de l'ancienne poste pour étudier l'aménagement d'un passage depuis l'arrêt du bus. Rien n'est encore figé pour le moment.

Mme J. Schick demande si pour des raisons de sécurité il serait envisageable d'installer un portail côté route (Gruyère Escape).

M. M. Richoz prend note de cette demande qui sera étudiée et répond que des chicanes sont d'ores et déjà prévues en aval de l'accès qui débouche sur la route communale afin d'éviter que des skateurs ou rollers ne dévalent cette pente à toute vitesse.

M. F. Tornare soulève la question d'une salle communale fermée et chauffée. Il semblerait au vu du monde de ce soir que la salle actuelle ne soit plus suffisante. La commune ne devrait-elle pas garder ce terrain en réserve ?

M. M. Richoz invite M. F. Tornare à poser cette question dans les divers, le sujet n'étant pas le même. Pour répondre succinctement, M. M. Richoz répond que la commune est également propriétaire du terrain plus en aval, en dessous de la route.

Mme A. Mutrux rebondit sur l'intervention de M. F. Tornare et relève que dans notre région la météo est souvent incertaine, même le 1^{er} août. Etant donné que la réflexion se veut évolutive ne serait-il pas plus approprié d'inclure à ce projet un bâtiment villageois.

M. M. Richoz estime que cette question relève d'un tout autre projet.

Mme A. Mutrux répond que la démarche pourrait être étudiée par étape mais qu'il faudrait faire une réflexion d'ensemble.

M. M. Richoz insiste sur le fait que le projet présenté ce soir ne concerne en aucun cas une salle polyvalente.

M. O. Galster demande ce qui est évolutif finalement dans ce projet de place de jeux ?

M. M. Richoz répond qu'il est évolutif dans le sens que les différentes zones peuvent être développées de manières variées, avec par exemple un espace de fitness urbain, des jeux et activités renouvelées.

M. O. Galster trouve dommage. Aujourd'hui un lieu de rassemblement est nécessaire. L'idée n'est pas de parler d'un autre projet mais de se donner un peu plus de moyens pour que tout le monde s'y retrouve. Le projet de place du village est très bien mais M. O. Galster estime que l'on se trouve à mi-chemin seulement de ce que la commune pourrait se permettre.

M. M. Richoz est d'avis que M. O. Galster fait référence à deux projets totalement différents. L'investissement n'est pas le même ! Il est soit question d'un projet à 4 ou 5 millions soit du projet de ce soir que la commune peut entièrement autofinancer sans recourir à l'emprunt.

M. O. Galster répond que la commune a les moyens financiers en termes de liquidités pour décrocher un crédit auprès de la banque. Le vote de ce soir sera déterminant. Est-ce que les villageois soutiennent ce projet ou veulent-ils quelque chose de plus.

M. le Président précise que différentes variantes existent probablement pour la question relative à la salle communale. Le but du projet de ce soir est d'aménager une place communautaire en plein air. Une réflexion relative à la salle communale sera entamée. M. le Président tient néanmoins à rappeler que la salle existante est actuellement que très peu utilisée. Cette question relève d'un tout autre sujet.

M. M. Raboud constate que les assemblées rassemblent toujours plus de monde et que la salle communale est désormais trop petite.

M. le Président répond que pour deux assemblées communales par année d'autres alternatives existent dans d'autres salles. La place à disposition pour la place de jeux n'est pas suffisante pour réunir ces deux projets.

Mme C. Vonlanthen constate que le toboggan débouche juste à côté du terrain de pétanque. Elle invite également la commission à prévoir des bancs adaptés aux aînés et non du mobilier trop design et inconfortable.

M. M. Richoz prend note de ces remarques.

M. F. Ruffieux demande par quelles tranches d'âges la place a-t-elle été découpée ?

M. M. Richoz répond qu'il y a différents espaces mais qu'ils sont accessibles à différentes tranches d'âges. Le terrain peut autant être utilisé pour le foot, le basket que pour faire de la trottinette.

M. J.-C. Schick est d'avis que si le vote intervient ce soir sur ce projet, on hypothèque totalement la possibilité d'avoir un projet évolutif qui pourrait être décidé par exemple à la prochaine assemblée en décembre. En cas de vote ce soir les liquidités de la commune vont être dissoutes en comptabilisant les investissements votés en décembre 2020.

M. M. Richoz répond que dans le cas d'un projet de halle polyvalente, les liquidités ne suffiront de toute façon pas. Un emprunt bancaire sera obligatoire.

M. J.-C Schick précise que l'idée n'est peut-être pas de faire tout en une seule étape mais qu'il faut prévoir un projet évolutif. Le projet ne laisse pas cette souplesse. Il faut se donner le temps et réfléchir encore un peu.

M. le Président répond que pour l'étude d'une salle communale, d'autres variantes sont possibles, comme l'agrandissement de la salle actuelle. Le projet de ce soir concerne une place de jeux à ciel ouvert destinée notamment aux enfants qui souhaitent jouer à l'extérieur. Ce n'est pas le même projet, ni les mêmes objectifs.

M. O. Galster demande que l'on imagine les parents qui au mois de septembre sortent avec leurs enfants et qui aimeraient boire quelque chose de chaud.

M. le Président répond qu'ils feront comme tous les jeunes le font déjà aujourd'hui et se muniront d'un thermos. Il n'est pas question d'une buvette mais d'une place de jeux.

M. M. Richoz ajoute que le Conseil communal a pris acte de l'intérêt des citoyens pour une halle polyvalente. Néanmoins, une place à ciel ouvert a également son intérêt. Il ne faut pas mélanger les deux sujets. En revanche, si le local annexe doit se transformer en buvette la commission peut étudier cette faisabilité. Pour le moment c'est un grand disponible où tout est à faire. D'où l'aspect évolutif à l'échelle de ce projet.

M. le Président tient également à souligner la présence du restaurant à proximité.

Mme V. Tercier indique que l'emplacement de la salle communale actuelle n'est pas pertinent, surtout avec des enfants. L'extérieur n'est pas adapté avec la proximité de la route cantonale limitée à 80 km/h. Pour cette raison, de pouvoir lier et la place de jeux et la salle communale serait une bonne idée.

M. M. Richoz répond qu'il n'est pas exclu d'envisager de pouvoir utiliser le bâtiment et le couvert pour des fêtes familiales par exemple.

Mme A.-M. Schmutz demande s'il est prévu d'installer des bancs au niveau de l'aire de jeux pour enfants.

M. M. Richoz répond par l'affirmative.

M. G. Ruffieux trouve que ce terrain au milieu du village se prête très bien à ce projet. Il est certain que cette place sera utilisée tous les jours contrairement à une salle communale. Ce terrain est très bien valorisé avec ce concept.

Mme J. Schick demande si dans la mesure où le local pourrait être loué est-ce qu'il serait possible de prendre connaissance du calendrier des locations sur internet par exemple.

M. M. Richoz répond que tous ces aspects doivent encore être définis et mis en place.

Mme C. Vonlanthen estime que dans ce cas-là les gens du village n'auront plus accès aux lieux ? Est-ce vraiment le but de faire de la location aux particuliers ?

M. M. Richoz répond que l'idée est plutôt de pouvoir réserver la zone pour anniversaire par exemple, comme cela se fait au Pâquier. Néanmoins, rien n'empêche d'autres utilisateurs de venir sur les lieux. Tout est encore à mettre en place par rapport à ces aspects.

M. F. Ruffieux demande si la commune dispose d'encore beaucoup de terrain à côté de l'emplacement prévu pour la place de jeux.

M. le Président répond que la commune a encore une zone juste en dessous.

D Braillard indique entendre en tant que membre de la commission les différentes remarques faites ce soir par rapport à une évolutivité plus poussée que celle prévue dans le projet présenté et demande quelle est la surface du terrain encore à disposition de la commune ? M. D. Braillard ajoute que ce projet a été chiffré sur des bases solides et réelles et que si l'on cherche à développer autre chose il faudra articuler d'autres montants. En regard des comptes et en anticipant l'évolution des finances sur les cinq prochaines années a-t-on une idée d'un montant que l'on pourrait autofinancer ?

Le caissier répond qu'il n'est pas possible d'anticiper à si long terme. Il rappelle que les excellents résultats enregistrés ces dernières années étaient en grande partie dus aux impôts irréguliers (gains immobiliers, droits de mutations). Il est probable que la commune puisse compter sur de telles rentrées encore deux ou trois ans. C'est très difficile à appréhender. Il faudra également prendre en considération la « qualité fiscale » des nouveaux arrivants et nous ne pouvons pas encore l'estimer. Ce projet de place de jeux est un projet « porteur » mais d'autres investissements seront peut-être nécessaires et essentiels ces prochaines années.

Le caissier ajoute qu'en ce qui concerne la halle polyvalente d'Otavela citée en exemple, les coûts d'entretien sont assez lourds, soit env. Fr. 200'000.-/année dans les coûts de fonctionnement pour un emprunt de plus de 3 millions. M. B. Creux rappelle que la commune de Botterens a été une commune extrêmement endettée avant les années 2010. Il est vrai que le coût d'emprunt aujourd'hui n'est pas cher mais le montant de la dette il faudra un jour ou l'autre le rembourser.

M. M. Richoz revient sur la question d'évolutivité propre au bâtiment et indique qu'une surface d'env. 200 m² peut être ajoutée au niveau de la structure du bâtiment si nécessaire. Concernant la halle polyvalente c'est un projet à étudier à part.

M. R. Ruffieux ajoute qu'en fonction de la demande et de la nécessité il est tout à fait envisageable de prévoir dans le cadre de la conception du projet un agrandissement ou un système de chauffage pour le local prévu sur la place de jeux.

M. M. Richoz ajoute que si une salle communale est construite sur cette place, il va falloir la louer pour assurer l'amortissement et trouver des compromis financiers. Ce ne sera alors plus un espace dédié aux gens du village et l'espace extérieur sera considérablement réduit.

M. O. Galster ajoute que pour une charge hypothécaire de 4 millions à 1% cela représente env. Fr. 3'300.-/mois. On est donc capable d'amortir plus que ce que les intérêts coûteront. C'est pour cela qu'il y a un intérêt à réfléchir à investir plus. L'idée n'est pas de dépenser l'argent ou de le jeter par les fenêtres. En termes de coûts c'est extrêmement bas, donc intéressant.

M. O. Risse indique que plusieurs salles polyvalentes sont accessibles dans la région, que ce soit à la Roche, à Corbière, à Hauteville.

Pour répondre à M. D. Braillard, M. le Président indique que la surface encore à disposition de la commune est de 1'500 m². Surface peut être insuffisante pour la construction d'une salle polyvalente et des places de parc y relatives.

M. D. Braillard pense qu'au niveau de la commission il était important d'entendre les remarques formulées ce soir et voir dans quelles mesures elles pourront être prises en considération. A voir au niveau de l'évolution des finances si d'ici cinq à six ans d'autres projets pourraient être imaginés à ce même emplacement. Il est peut-être nécessaire d'anticiper et d'étudier d'avantage le projet sous cet angle.

M. G. Ruffieux estime que dans l'éventualité de la réalisation d'une grande salle, un nombre important de places de parc devra être prévu. Le projet présenté ce soir veut encourager les déplacements à pied et limiter les arrivées de l'extérieur.

M. Th. Moret trouve que ce projet est raisonnable pour un village comme le nôtre et que c'est un bon compromis financier. La commune de Botterens n'est pas une mégalopole !

M. J. Barras rappelle qu'il a toujours été question de créer une place de jeux et un lieu de rencontres. Il n'y a pas besoin d'avoir des infrastructures disproportionnées.

M. le Président indique que la commission et le Conseil communal ont pris bonne note des remarques et souhaits formulés ce soir et une étude de faisabilité sera entamée à propos de la salle communale. Il passe la parole à M. G. Buchmann pour le préavis de la commission financière.

G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 617'000.- et son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Cet investissement de Fr. 617'000.- pour la réalisation d'une aire de jeux et de rencontres à Botterens et son mode de financement par des moyens propres sont adoptés par 88 voix, 3 avis contraires et 3 abstentions.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et la commission pour son travail.

Applaudissements de l'Assemblée.

4. Divers

M. le Président adresse au nom de tout le Conseil communal des remerciements à M. H. Moser pour son engagement durant la législature 2016/2021. Un petit discours est fait à son attention, suivi des applaudissements de l'Assemblée.

M. H. Moser remercie M. le Président et profite de lancer son dernier appel aux patrouilleuses. Villarbeney recherche toujours activement de nouveaux membres et certaines patrouilleuses de Botterens, fidèles au poste depuis de nombreuses années, seraient désireuses de céder le flambeau.

M. H. Moser remercie finalement les habitants pour leur confiance, ses collègues et l'administration communale.

M. le Président adresse ensuite quelques mots à M. M. Rauber qui a occupé le poste de surveillant de la déchetterie durant plus de 20 ans.

M. M. Rauber est remercié sous les applaudissements de l'Assemblée.

Le Président cède la parole à M. O. Risse qui souhaite faire quelques communications à propos du concept communal Seniors. M. O. Risse indique que la partie administrative est achevée et que l'ensemble des documents est désormais disponible sur le site internet de la commune. Ils peuvent être obtenus en format papier auprès du bureau communal. M. Risse tient à remercier ses collègues de la commission, Mmes J. Curty et M. Ruffieux et MM. S. Jaquet et M. Pasquier.

M. le Président informe ensuite l'Assemblée du lancement de l'application gratuite I Gruyère qui permet d'échanger instantanément avec les citoyennes et citoyens pour par exemple les informer d'une fermeture de route, d'une coupure d'eau urgente, etc. Cet outil a été développé par deux jeunes gruériens et est à disposition de toutes les communes et associations intercommunales de la Gruyère.

La secrétaire communale ajoute que cet outil ne remplace pas le site internet, ni les informations distribuées via le bulletin communal ou les tout-ménages. C'est un appui pour des informations plus spontanées. Elle cite l'exemple du petit rappel notifié ce matin aux utilisateurs de l'application pour l'Assemblée de ce soir.

Mme A.-M. Schmutz demande s'il sera possible d'utiliser cette application pour par exemple rechercher des camarades de balades.

M. le Président répond qu'elle n'est pas destinée à ce type d'échanges mais que d'autres alternatives existent comme par exemple le groupe Facebook « T'es de Botterens-Villarbeney si... ».

Concernant le projet de trottoir entre Botterens et Villarbene, le Président indique que le projet suit son cours. Plusieurs séances ont déjà eu lieu avec les services de l'Etat qui est en train d'étudier plusieurs variantes comprenant notamment des bandes cyclables.

M. D. Braillard demande si ces éventuelles modifications du projet entraîneront un dépassement du budget alloué par l'Assemblée pour cet investissement.

M. le Président répond que si ces modifications sont exigées par l'Etat les surlargeurs en question seront entièrement réalisées aux frais du canton.

M. F. Ruffieux demande s'il est possible pour les prochaines Assemblées de mettre en évidence sur les comptes et budgets affichés au beamer tous les postes qui concernent les charges liées.

M. le Président prend note de la demande de M. F. Ruffieux et indique que le nécessaire sera prévu pour les prochaines Assemblées.

Mme M.-A. Pasquier a constaté que le chemin au bord du lac a été refait en gravier gras. Elle regrette la suppression des bandes herbeuses.

M. le Président répond qu'il s'agissait d'une nécessité pour permettre la vidange des WC. L'accès n'était plus praticable. Les bordures seront réensemencées prochainement.

M. M. Jaccottet tient à féliciter l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère et notamment son Président, M. D. Macheret, pour les travaux d'entretien entrepris sur ce sentier magnifique.

Mme M. Jaccottet relève également le superbe travail accompli pour la réfection des passerelles.

M. J. Barras suggère que le sentier soit mieux signalé afin que les promeneurs ne se trompent pas en empruntant le chemin de gauche à travers le pré de la Ferme de la Fin-du-Chêne.

M. le Président répond que la signalisation est interdite. Il prend néanmoins note de cette remarque et verra ce qu'il est possible d'améliorer.

Mme B. Müller regrette que les lieux ne soient pas davantage respectés. Une table a été brûlée.

M. le Président en convient et explique que la cause est très certainement un grill laissé sur la table.

M. N. Monney demande à quelle date interviendra le balayage des routes.

M. le Président répond que les travaux préparatoires débuteront le 24 avril et que la balayeuse passera dans la commune les 26 et 27 avril.

La secrétaire communale précise que l'information a été publiée ce jour-même sur le site internet de la commune et qu'une notification sera envoyée via l'Gruyère.

Mme C. Blanc demande quelles suites ont été données au dossier concernant la sécurisation du passage piéton à Villarbeney.

M. le Président répond que la barrière a été enlevée pour améliorer la visibilité. L'étude pour la rénovation des arrêts de bus englobera cet aspect, mais celle-ci ne sera pas malheureusement entreprise à court terme par le canton. A noter aussi que le radar fixe a été installé à la porte d'entrée de Villarbeney.

M. J. Dervev souhaite que la commune prenne contact avec FTTH pour étudier le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

M. le Président répond que le Conseil communal prend note de cette demande et qu'il approchera FTTH.

Mme M.-A. Pasquier a constaté que des coupes de bois importantes ont eu lieu en haut du Chemin de Châtel.

M. le Président répond que ces travaux ont été réalisés sous la supervision de l'ingénieur forestier sur une forêt propriété de la Commune de Broc. Il s'agit d'assurer un repeuplement naturel de la forêt.

M. O. Risse ajoute que cette intervention fait partie intégrante d'un programme de régénération de la forêt protectrice.

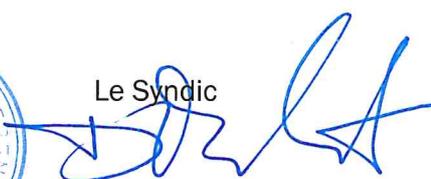
L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 22h50 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune.

La secrétaire


Gaëlle Murith



Le Syndic


Dominique Macheret